



Ministère de la Culture *Communiqué de presse*

Écoles d'art en colère notre réponse au mépris, le blocage !

Depuis janvier 2019, **les professeurs des sept écoles nationales supérieures d'art de régions** (Bourges, Limoges, Dijon, Nancy, Villa Arson, Paris-Cergy et Arles) **ont entamé un mouvement de blocage des évaluations pédagogiques**, avec le soutien du LÉNA (syndicat des écoles nationales supérieures d'art de la CGT-Culture).

À cela deux raisons :

- **le refus par le ministère du budget du projet d'amélioration de leur grille salariale** négocié et validé depuis trois ans entre les organisations syndicales et le Ministère de la Culture (Direction Générale de la Création Artistique et Secrétariat Général) pour corriger les insuffisances et les dysfonctionnements de ce statut créé en 2002. Le corps des Professeurs d'école nationale supérieure d'art (PEN) est devenu un corps de seconde carrière¹ dans lequel l'immense majorité des enseignants voient leur progression salariale bloquée.

- **l'absence de reconnaissance de leurs nouvelles missions de recherche et charges de travail supplémentaires depuis l'intégration des écoles nationales d'art dans l'enseignement supérieur (parcours LMD) suite à la réforme de Bologne.** En effet, les professeurs ont été les contributeurs actifs de cette évolution et des rapports d'évaluation nécessaires auprès des organismes d'évaluation (AERES, HCERES), sans aucune rémunération supplémentaire.

Si ce blocage devait persister faute d'avancées, le gouvernement porterait l'entière responsabilité de l'impossibilité de valider les diplômes de fin d'année.

De manière plus générale, l'ensemble de la communauté des écoles d'art exige du gouvernement, et notamment du Ministère de la Culture, une réforme d'ampleur des statuts des personnels, des écoles et de leurs modes de fonctionnement, en cohérence avec les engagements de la France au niveau européen dans le domaine de l'enseignement supérieur.

L'enseignement artistique en France est constitué de deux réseaux :

- le réseau des écoles nationales supérieures d'art
- le réseau des écoles d'art territoriales

Les écoles nationales supérieures d'art (ENSA) forment un réseau de dix écoles sous la tutelle du Ministère de la culture : trois à Paris (Ensba, Ensad, Ensci) et sept en régions : Ensad Nancy, Ensa Limoges, Ensa Bourges, Ensa art et design Dijon, Ensa Paris-Cergy, Villa Arson, Ensp Arles. Elles délivrent des diplômes à bac + 3 (Diplôme National d'Art ou DNA de grade licence) et à bac + 5 (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique de grade master).

Les trente-quatre écoles d'art territoriales relèvent quant à elles de leur Collectivité.

¹ Le corps des professeurs titulaires des écoles nationales supérieures d'art (PEN) est constitué de 166 agents recrutés sur concours en moyenne à 45 ans après au moins 8 ans d'activité artistique reconnue au plan national et international, ce qui en fait un corps de seconde carrière.